

## REGLEMENT DU CONCOURS D'ECRITURE DE NOUVELLES ETONNANTS VOYAGEURS 2008

### PRINCIPE DU CONCOURS

#### Article 1 :

Dans le cadre du Festival international du livre et du film "Saint-Malo Étonnants Voyageurs" qui aura lieu du 9 au 12 mai 2008 à Saint-Malo, un concours d'écriture de nouvelles est organisé pour les jeunes de 11 à 18 ans résidant en France Métropolitaine, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion, avec l'agrément du ministère de l'Éducation nationale et le soutien des Centres et Espaces Culturels E. Leclerc.

#### Article 2 :

##### Conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans (11 ans et moins de 19 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2008) résidant en France métropolitaine ou dans les DOM et TOM.

- Une dérogation pourra être accordée aux élèves de 6<sup>e</sup> âgés de moins de 11 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- Chaque nouvelle devra être rédigée de manière individuelle.

### INSCRIPTION

(au plus tard le 28 décembre 2007)

#### Article 3 :

##### Types d'inscriptions possibles

- Le formulaire d'inscription est accessible sur le site du festival [www.etonnants-voyageurs.com](http://www.etonnants-voyageurs.com) (rubrique « Concours de nouvelles »). Une adresse e-mail valide pendant toute la durée du concours sera exigée.

- Un formulaire d'inscription en ligne permettra également aux enseignants d'inscrire des groupes d'élèves. La rédaction de la nouvelle devra rester strictement individuelle.

- Un dossier d'inscription papier peut être envoyé gratuitement sur

simple demande auprès de l'association en téléphonant au 02 99 31 05 74.

- La date limite d'inscription est fixée au 28 décembre 2007.

#### Article 4

##### Confirmation de l'inscription

- Chaque candidat inscrit sur le site internet recevra immédiatement sur son adresse e-mail une confirmation de son enregistrement ainsi qu'un numéro d'inscription.

- Compte tenu du temps nécessaire au traitement des dossiers « papier », les candidats ayant renvoyé leur fiche d'inscription par voie postale ne recevront pas de numéro d'inscription.

- Le festival accusera réception des nouvelles envoyées avant le 15 février 2008, par e-mail ou par courrier.

### ENVOI DE LA NOUVELLE (au plus tard le 15 janvier 2008)

#### Article 5 :

##### Caractéristiques de la nouvelle

- Le principe de ce concours de nouvelles consiste à imaginer une suite à l'un des deux incipit proposés.

- Chaque nouvelle devra être dactylographiée, ne pas excéder 4 pages (corps 12 minimum) et comporter un titre.

- Aucun élément permettant d'identifier le candidat ou son établissement ne devra apparaître sur les nouvelles.

- Les pages devront être numérotées et agrafées mais non reliées.

- Chaque nouvelle devra être envoyée en 2 exemplaires accompagnée d'un exemplaire dûment complété de la page de garde disponible en téléchargement sur le site internet du festival [www.etonnants-voyageurs.com](http://www.etonnants-voyageurs.com)

(rubrique « Concours de nouvelles »).

- Tous les textes ne répondant pas strictement à ces critères seront disqualifiés avant d'être présenté aux jurys.

#### Article 6 :

- Les textes devront être envoyés le 15 janvier 2008 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Concours de nouvelles  
Festival Etonnants Voyageurs  
3 rue de Viarmes  
5000 Rennes**

### SELECTION DES NOUVELLES

#### Article 7 :

Ce concours se déroulera en deux étapes :

- L'étape académique ouverte à tous les candidats

- L'étape nationale, réservée aux finalistes de l'étape académique

#### 1/ L'étape académique

#### Article 8 :

##### Composition des comités de sélections des nouvelles

- Pour chaque académie dénombrant plus de 80 participants, un jury académique, constitué par les rectorats d'académie concernés, se réunira afin de choisir les 5 textes lauréats de l'académie et les classer du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup>. Les auteurs des textes classés 1<sup>ers</sup> seront désignés comme finalistes.

- Les académies dénombrant moins de 80 participants seront regroupées dans une catégorie « interacadémique ». Les textes des candidats seront répartis de manière homogène au sein de jurys dits « interacadémiques » constitués par l'association Etonnants Voyageurs.

**SAINT-MALO**  
**Etonnants Voyageurs**  
19<sup>ème</sup> festival international du **livre** et du **film**  
9-12 mai 2008



Les auteurs des textes classés 1<sup>ers</sup> seront désignés comme finalistes.

**Article 9 :**

**Prix des lauréats académiques**

- Les 5 lauréats de chaque académie dénombrant plus de 80 participants recevront un bon d'achat de 50 euros (à valoir dans les Espaces Culturels E.Leclerc et dans les rayons culturels des magasins E.Leclerc). Ces lauréats recevront leur prix par courrier ou au cours d'une remise de prix dans leur académie.

- Les 5 lauréats de chaque « interacadémie » recevront leur prix par courrier (bon d'achat de 50 euros à valoir dans les Espaces Culturels E.Leclerc et dans les rayons culturels des magasins E.Leclerc).

**Article 10 :**

**Diffusion des résultats**

-Tous les lauréats de l'étape académique seront avisés de leurs résultats par courrier.  
-Les candidats non sélectionnés seront avertis par mail.  
-L'ensemble des résultats académiques seront publiés sur le site Internet du festival.

**2/ L'étape nationale**

(réservée aux finalistes de l'étape académique)

**Article 11 :**

- Les textes des finalistes feront l'objet d'une publication dans un livre format poche qui sera édité à 60 000 exemplaires par les centres E. Leclerc et présenté à l'occasion du Festival "Saint-Malo Étonnants Voyageurs 2008".

**Article 12 :**

Le jury national est présidé par Jean-Claude Mourlevat, et constitué de partenaires du concours et de professionnels du monde de l'édition. Ce jury établira un classement des textes des finalistes et élira les 5 lauréats nationaux.

**Article 13 :**

**Prix des lauréats nationaux**

- Les 5 lauréats nationaux seront invités à participer au Festival "Saint-Malo Étonnants Voyageurs 2008", du 10 au 12 mai 2008, avec deux membres de leur famille. L'ensemble des frais de transport, d'hébergement et de restauration seront pris en charge.

- Un prix (bon d'achat à valoir dans les Espaces Culturels E.Leclerc et dans les rayons culturels des magasins E.Leclerc) et des lots de livres leur seront remis en présence du jury national, des représentants des Centres E.Leclerc, du ministère de l'Éducation nationale et de l'association "Étonnants Voyageurs".

présent règlement en écrivant à l'association :

**Concours de nouvelles  
Festival Etonnants Voyageurs  
3 rue de Viarmes  
35000 Rennes**

ou à :

**Maître Jean-Yves Colin  
Huissier de Justice  
20 rue Jean-Marie Savatte  
BP 33  
35260 CANCALE**

chez qui il a été déposé.

(Remboursement du timbre au tarif lent sur demande)

**POUR TOUS LES  
PARTICIPANTS**

**Article 14 :**

La valeur globale des prix académiques et nationaux s'élève à un montant de 3 000,00 euros.

**Article 15 :**

**Droits de diffusion des nouvelles**

Les participants autorisent l'association "Étonnants Voyageurs" à publier leurs textes (en mentionnant le nom de l'auteur) dans le recueil de nouvelles et dans tout autre support assurant la promotion et la publicité de ce concours, sans contrepartie financière.

**Article 16 :**

**Clause d'annulation**

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisation devait être conduite à annuler le concours, sa responsabilité ne pourrait être retenue.

**Article 17 :**

Toute personne peut, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 29.06.1989, obtenir gratuitement un exemplaire du